

MAIRIE  
DE LESCURE  
D'ALBIGEOIS  
81380

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 24

Date de convocation :

21/03/2024

Date d'affichage :

21/03/2024

Numéro :

12/2024

Le 03 avril 2024, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale Moïse David de Lescure d'Albigeois, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents** : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DEPLY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Françoise CHINCHOLLE – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Stéphanie RAYMOND – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

**Absente excusée non représentée** : Sylvie CLERGUE

**Absents excusés représentés** : Xavier PETIT (D.DERRAC) – Bruno BARDES (G.TOUREL) – Franck GARRIC (B.DELBRUEL) – Marie-Pierre CAMBON (E.CLAVERIE).

**Absents non excusés non représentés** : Francis SALABERT – Guy INTRAN.

**Secrétaire de séance** : Gérard TOUREL

**NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS  
D'ÉQUIPEMENT VERSEES**

Les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement obligatoires, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement.

Par délibération du 25 septembre 2017, la commune a décidé d'amortir les subventions d'équipements versées pour biens mobilier, matériel et études sur 5 ans et les subventions d'équipements versées pour des biens immobiliers ou des installations sur 15 ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, toutes les collectivités territoriales sont autorisées à mettre en place la neutralisation budgétaire (partielle ou totale) de leurs amortissements des subventions d'équipements versées. Ce dispositif budgétaire permet d'apporter de la souplesse dans le financement de l'amortissement des subventions d'équipements versées.

Ce choix est opéré chaque année par les collectivités qui présentent l'option retenue dans leur budget. L'opération de neutralisation se traduit par une opération d'ordre budgétaire consistant à émettre un mandat au débit du compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées et un titre au crédit du compte 77681 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées ».

Le conseil municipal a décidé d'appliquer cette procédure pour le budget communal depuis 2016.

Il vous est proposé, pour le budget primitif communal 2024, de reconduire la neutralisation budgétaire totale des amortissements des subventions d'équipements versées selon la procédure indiquée ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipements versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et les départements ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu la délibération n°38/2017 du conseil municipal du 25 septembre 2017 relative aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ;

Vu les délibérations n°16/2016 du conseil municipal du 12 avril 2016 et la n°61/2016 du 12 avril 2016 mettant en œuvre la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées

### APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DÉCIDE** de reconduire pour le budget primitif communal 2024, la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées, en émettant un mandat au débit du compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées » et un titre au crédit du compte 77681 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées ».
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 de la commune.

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,  
Elisabeth CLAVERIE

Le secrétaire de séance,  
Gérard TOUREL



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Gérard TOUREL', is written over the typed name of the secretary of the meeting.